

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi 4 juillet 2012 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Neil Gagnon, ainsi que les conseillers suivants: M. Yvon Blais, M. Ronald Bernatchez, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

2012-07-R4388 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2012-07-R4389 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2012
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2012
- 2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période
- 3.1 Parole au public et période de question
- 4.1 Demande entente municipalités Montcerf-Lytton et Délégé
- 4.2 MRC. – Programme de prévention incendie
- 4.3 Avis de motion. – Règlement modifié pour les feux de brûlage
- 4.4 MRC. – Recommandation d'utiliser fiche de visite résidentielle
- 4.5 MRC. – Recommandation concernant l'envoi des rapports à la MRC
- 4.6 Plaquettes de numéros civiques
- 5.1 Demande d'intervention. – Pépinière Route 105/Chemin des Eaux
- 5.2 FQM. – Inscription au congrès de la FQM
- 5.3 Fondation des maladies du cœur. – Demande de don
- 5.4 Mun. De Cayamant. – Demande d'être délégué de forêt de proximité
- 5.5 Élection partielle le dimanche 19 août 2012
- 6.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.2 Prochains travaux de voirie
- 7.1 Maison de la famille. – Demande d'utilisation parc municipal
- 7.2 MRC. – Jennifer Nolan – Acquisition d'un logiciel pour inventaire loisirs
- 7.3 C.C.I.M. – Tournoi de golf Messines le 8 août 2012
- 8.1 Environnement
- 9.1 Aménagement et urbanisme

VARIA

10. Autres correspondances
11. Parole au public et période de questions.
12. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2012-07-R4390 Adoption du procès-verbal séance ordinaire 6 juin 2012

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour appuyé par le conseiller Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2012 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

ANNOTATION NO : 1

N'ayant pas reçu le procès-verbal de la séance extra-ordinaire du 28 juin assez tôt et n'ayant pas eu le temps d'en prendre connaissance, il sera remis à la séance du 1^{er} août 2012

2012-07-R4391 Adoption des comptes payés et à payer de la période

Il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables pour un montant de 114 590.06\$.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-René Martin, conseiller donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente, il y aura adoption du règlement numéro : 2012-011 – Règlement modifié pour les feux de brûlage.

2012-07-R4392 Fiche de visite résidentielle

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités de la MRC doivent procéder à la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée pour les risques faibles, moyens, élevés et très élevés ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit colliger toutes les informations qui auront été recueillies par les municipalités pour élaborer des statistiques et des stratégies de prévention ;

CONSIDÉRANT que les membres des services d'incendie doivent suivre une formation appropriée avant de commencer les visites de vérification des avertisseurs de fumée et que l'explication du formulaire fait partie intégrante de cette formation ;

CONSIDÉRANT que les membres du CSP-SI recommandent aux municipalités locales d'utiliser le formulaire intitulé *fiche de visites résidentielles* lors des visites de vérification des avertisseurs de fumée ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le formulaire *fiche de visites résidentielle* soit utilisé par la municipalité lors des visites de vérification des avertisseurs de fumée.

Adoptée

2012-07-R4393 Rapports DSI-2003

CONSIDÉRANT qu'il est mentionné à l'action 41 du SCRSI que les municipalités doivent consigner dans un registre chacune des interventions, rédiger un rapport sur le sujet et le transmettre annuellement à la MRC ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité technique ont résolu qu'il serait plus avantageux pour les directeurs d'envoyer une copie du rapport DSI-2003 à la MRC après chaque intervention que de remplir un rapport annuel englobant toutes les interventions ;

CONSIDÉRANT que les données qui seront colligées à partir du rapport DSI-2003 seront analysées avec la collaboration des autorités municipales afin d'extraire les informations nécessaires à l'établissement des campagnes annuelles de prévention et à la révision et l'uniformisation de la réglementation municipale sur le territoire ;

CONSIDÉRANT le questionnement des municipalités locales en regard de la question de la protection des renseignements personnels pouvant être contenus dans ce rapport ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CSP-SI aux municipalités locales d'adopter une résolution afin d'autoriser qu'une copie du rapport DSI-2003 soit envoyée à la MRC après chaque intervention incendie ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité d'Egan-Sud autorise l'envoi d'une copie du rapport DSI-2003 à la MRC après chaque intervention incendie ;
- Qu'un engagement de réciprocité d'utilisation et de confidentialité devra être signé entre la MRC Vallée-de-la-Gatineau et la municipalité d'Egan-Sud ;
- Que la MRC confirme que l'utilisation de ces informations se fera dans un but précis, soit afin d'extraire les informations nécessaires à l'établissement des campagnes annuelles de prévention et à la révision et l'uniformisation de la réglementation municipale sur le territoire à des fins statistiques.

Adoptée.

2012-07-R4394 Inscription congrès de la FQM

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité autorise l'inscription de deux personnes au congrès de la Fédération Québécoises des Municipalités qui se tiendra à Québec les 27, 28 et 29 septembre prochain.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

ANNOTATION NO :2

Note au procès-verbal à l'effet que les membres du conseil acceptent de faire un don de leur budget discrétionnaire au montant de 20\$ chacun à la Fondation des maladies du cœur pour un total de 100\$.

ANNOTATION NO : 3

La présidente d'élection informe les membres du conseil qu'il y aura des élections partielles pour les postes siège no : 3 et 4 le dimanche 19 août prochain et que le vote par anticipation aura lieu le dimanche 12 août 2012.

2012-07-R4395 Maison de la famille – utilisation Parc Labelle

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la demande la Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau en collaboration avec le comité Avenir d'Enfants d'utiliser le Parc Labelle pour un avant-midi par semaine pour les enfants de 0-5ans de notre région.

Adoptée.

2012-07-R4396 Appui à l'acquisition du logiciel « Parc-o-mètre »

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité d'Egan-Sud de se doter d'un logiciel permettant de faire l'inventaire, l'évaluation ainsi que la gestion et le suivi des infrastructures et des équipement récréatifs et sportifs sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un tel logiciel serait bénéfique puisqu'il donnerait l'opportunité d'effectuer un inventaire précis des infrastructures de la municipalité, de les rendre publiques via le site internet, d'évaluer l'état de chaque infrastructure et de notifier, déléguer et assigner les travaux à apporter au personnel responsable de leur entretien;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau réfléchit à faire l'acquisition d'un logiciel à cet effet, « Parc-o-mètre », qui pourrait bénéficier à toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT que le coût initial du logiciel est de 6 000\$ avant taxes, mais que la MRC peut bénéficier actuellement d'un tarif promotionnel de lancement au coût de 3 000\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que seuls les frais annuels, dont les montants sont garantis par l'éditeur pour trois ans, seront à la charge des municipalités participantes, soit un montant de 600\$ avant taxes réparti annuellement entre ces municipalités;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes devront s'engager à payer ces frais annuels et à utiliser le logiciel pour une période minimale de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud :

- Appui la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en vue de l'acquisition du logiciel « Parc-o-mètre »
- Et sous réserve de l'acquisition du logiciel par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau :
 - Confirme l'engagement de la municipalité d'Egan-Sud d'utiliser le logiciel « Parc-o-mètre »
 - S'engage à assumer une partie des frais annuels garanties pour une période de trois (3) ans, à la condition qu'il y ait au moins 6 municipalités participantes;
 - Nomme la directrice générale Mme Mariette Rochon comme personne ressource de la municipalité d'Egan-Sud pour l'utilisation du logiciel et l'actualisation des données.

Adoptée.

2012-07-R4397 Tournoi de golf C.C.I.M.

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de faire l'achat de 2 billets de golf pour le tournoi de la Chambre des commerces et de l'industrie de Maniwaki qui se tiendra au club de golf Algonquin le 8 août prochain au coût de 135\$ plus taxes chacun.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

2012-07-R4398 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 20 h 30.

M. Neil Gagnon, maire

Mme Mariette Rochon, sec.-très..

